

PROMOTION DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Rencontre avec les clubs
08 avril 2011



Haguenau
L'autre mode de ville

I- La politique sportive à ce jour

Une volonté forte des élus d'établir un **véritable partenariat avec les clubs** et de **les soutenir** de la façon suivante :

- *une mise à disposition gratuite des équipements, des installations sportives, des salles et des terrains engazonnés ;
- * une aide logistique, technique et matérielle dans le cadre de l'organisation des manifestations sportives ;
- * un soutien des éducateurs sportifs du pôle sport, un rôle de conseil et de coordination des actions des différents partenaires sportifs;
- * en honorant une fois par an les champions sportifs qui se sont distingués sur le plan départemental, régional, national et au-delà ;

I- La politique sportive à ce jour

* en assurant la promotion et la communication des activités et des manifestations sportives ;

* en développant un partenariat fort et privilégié avec les clubs dans le cadre des opérations sportives de masse et les activités durant le temps scolaire ;

* en accordant une aide financière versée aux associations pour les projets d'investissement et les travaux réalisés directement par les clubs (en principe à hauteur de 15%);



I- La politique sportive à ce jour

* une aide financière versée pour soutenir le fonctionnement des clubs :

1. Frais de déplacement ou « km athlètes »:

Compétitions officielles, « Séniors » hors département, et jeunes « Poussins à Juniors » dans ou hors département.

A raison de 0,09 € par km, par compétiteur, plafonnée à 10 compétiteurs par déplacement.

2. Contribution à la licence jeune :

7,63 € par licence, pour les catégories poussins à juniors inclus.

3. Aide à l'encadrement :

Forfait de 152,45 € par cadre diplômé fédéral ou d'Etat en exercice dans le club (1 cadre pour 15 licenciés).

4. Activités durant le temps scolaire :

16 €/h pour les cadres issus des associations locales et qui participent aux ATS (enseignement en milieu scolaire élémentaire).

* une aide financière versée pour soutenir le fonctionnement des clubs :

5. Animations sportives dans les quartiers :

12,96 €/h par éducateur, plafonnée à 609,80 € par journée d'animation.

6. Loisirs Evasion :

13 €/h/animateur pour les animations proposées par les clubs durant les petites et les grandes vacances.

7. Subvention pour la promotion du sport de haut niveau :

Une subvention exceptionnelle devant leur permettre notamment, de :

- contribuer au rayonnement et à la promotion de la Ville,
- faire face aux charges particulières induites par leur évolution en championnat de France,
- mettre en place des structures de formation susceptibles d'amener les jeunes du club au plus haut niveau,
- prendre les mesures nécessaires pour pérenniser l'évolution de leurs athlètes en championnat de France,
- mener des actions de communication et d'information auprès d'un large public.

Le montant de cette subvention exceptionnelle est fixé conformément aux principes retenus dans la délibération du 25 septembre 1991 et qui ne prévoyait aucun critère de calcul du montant de la subvention accordée.

II- Benchmarking

Villes sollicitées	Nombre d'habitants
Evreux	51 159
Blagnac	20 590
Schiltigheim	30 824
Cdc du Bassin de Lons de Saunier	33 000
Epinal	35 782
Boulogne /s Mer	44 865
Colombes	76 690
Sainte Maxime	11 778
Châlons en Champagne	47 338

III- Synthèse du benchmarking

Les objectifs communs recherchés par les villes

- Subventionner les clubs au travers de critères transparents
- Améliorer encore l'équité entre les clubs
- Afficher les priorités politiques de la Ville
- Maitriser les dépenses budgétaires et les subventions accordées
- Valoriser les aides matérielles et de la mise à disposition des locaux de la Ville

Les freins ou faiblesses des dispositifs

- Le poids de l'historique, à prendre en compte dans les dispositifs
- Des Etats Généraux du Sport : une procédure longue et lourde, pas toujours suivie d'effets, malgré les attentes et demandes fortes exprimées par les clubs
- Un système de calcul compliqué et basé sur des critères de répartition et des items pondérés qui ne sont pas toujours appliqués

Les points positifs

- Un effort de transparence apprécié par les clubs
- Une rencontre annuelle entre les clubs et l'adjoint chargé des sports pour faire le bilan et définir les priorités ou les perspectives
- Des critères communs qu'on retrouve un peu partout :
 - *Le nombre de licenciés
 - *Les déplacements des sportifs
 - *La formation et l'encadrement
 - *La capacité d'autofinancement
 - *La participation et implication dans la vie communale
 - *Le niveau de compétition et les résultats sportifs



IV- PROPOSITION

Trois formes de subventions indissociables et complémentaires:

1- Une subvention de fonctionnement

2- Une aide à la promotion du sport de haut niveau amateur

3- Un contrat d'objectif pour une politique ambitieuse pour le sport de haut niveau

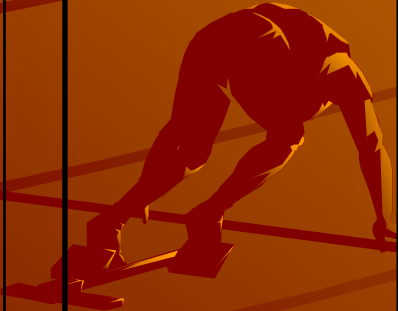
1- Une subvention dite de fonctionnement : environ 281 000€/an

	Les critères	Le choix des critères	Calcul de la subvention
1	Frais de déplacement 120 000 €	Critère qui montre le mieux l'implication du club dans la vie compétitive. Participation des clubs à des manifestations officielles de type "championnat", organisées sous l'égide des FD, Ligues, Comités Départementaux et figurant au calendrier officiel de la Fédération	Prise en compte des compétitions officielles, hors département pour la catégorie « Séniors » Dans ou hors département pour les jeunes « Poussins à Juniors » A raison de 0,09 € par km, par compétiteur, plafonnée à 10 compétiteurs par déplacement Si moins de 10 jeunes on prend en charge 1 adulte du club Justifiés par les calendriers officiels ou les convocations
2	Contribution à la licence jeune 24 000 €	Représente le mieux la situation de l'association et qui est le premier chiffre de référence des FD.	7,63 € par licence, pour les catégories poussins à juniors inclus. Distinguer les licenciés sportifs des non sportifs
3	Aide à l'encadrement 14 000 €	Capacité du club à engendrer un encadrement de Qualité et assurer sa pérennité (bénévoles, diplômés, salariés, formateurs)	Forfait de 152,45 € par cadre diplômé fédéral ou d'Etat en exercice dans le club (1 cadre pour 15 licenciés)
4	Implication dans la vie locale de la ville 61 500 €	Ils correspondent à la présence du club dans l'ensemble des actions initiées par la DJS (ATS, loisirs évasion, cross...) ou dans les quartiers prioritaires	
	Activités durant le temps scolaire 40 000 €		16 €/h pour les cadres issus des associations locales qui participent aux activités durant le temps scolaire mis en place par la Ville (enseignement en milieu scolaire élémentaire).
	Animations de quartier 1 500 €		Aide à la mise en place d'animations sportives ludiques ou de détection 12,96 €/h par éducateur, plafonnée à 609,80 € par journée d'animation
	Loisirs Evasion 20 000 €		13 €/h/animateur pour les animations organisées par la Ville durant les petites et les grandes vacances

2- Une subvention pour le haut niveau amateur:

	Les critères	Le choix des critères
5	Haut niveau Amateur	Dans le système actuel du sport français, la compétition constitue souvent une fin en soi, une justification de l'engagement au sein d'une association sportive, la vitrine de cette dernière et l'étalon de comparaison.
Les critères proposés pour le calcul de l'aide à la promotion du sport de haut niveau		
1	 COEFFICIENT D'ACTIVITE NATIONAL	Il s'agit de prendre en compte: <ul style="list-style-type: none"> - le nombre de compétitions et d'athlètes en individuels et/ou collectifs - le niveau de jeu de chaque club - les athlètes haguenviens inscrits sur la liste de haut niveau
2	IMPACT DE LA DISCIPLINE	Sur le plan régional et local, il s'agit de considérer la « notoriété » d'un club via le nombre de licenciés sportifs
3	AUTOFINANCEMENT	Volonté de soutenir les clubs qui recherchent activement une indépendance financière et qui ont une gestion saine. Soutenir les clubs responsables et dynamiques et qui s'assurent et témoignent d'une bonne gestion.

3- Le Contrat d'objectif pluriannuel : montant à définir au cas par cas et après étude du projet sportif

<p>6 -</p>	<p>CONTRAT D'OBJECTIFS NEGOCIE :</p> 	<p>Signature d'un contrat avec un club phare qui porterait les couleurs de la Ville au plus haut niveau. Engagement pluri-annuel</p> <p>Le(s) club(s) concerné(s) peut cumuler l'aide au fonctionnement et l'aide via le contrat d'objectifs pour son équipe fanion</p> <p>La rédaction du contrat d'objectifs se fait au travers d'une discussion avec les instances dirigeantes du club, d'un accord des FD, Ligues, CD...</p> <p>Le déblocage de la subvention « contrat d'objectifs » a lieu en 2 temps:</p> <ul style="list-style-type: none">-2/3 du montant alloué au démarrage de la saison en cours- un 1/3 du montant, le solde, après vérification de l'atteinte des objectifs	<p>Les exigences de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none">- étude de la demande du club sur la base d'un projet sportif et d'objectifs paratgés-affiliation à une fédération agréée et délégataire- aide fléchée et limitée dans le temps- présenter une stratégie de sortie et d'autonomie financière- convention multipartite signée avec les FD, ligues, Comités Départementaux...- une aide compatible et complémentaire de la Ville par rapport aux dispositifs de CG et CR- présence d'un volet formation et d'un ancrage dans l'éducation nationale
----------------	--	--	---

V- Le Haut niveau amateur

La sélection des clubs :

Participer à des compétitions de niveau national, inscrites sur le calendrier officiel (en individuel ou par équipe), organisées par une fédération délégataire et disposant d'un agrément ministériel :

Compétitions :

Pour les sports collectifs : uniquement les rencontres de championnats figurants au calendrier officiel

Pour les sports individuels : les compétitions officielles, compétitions menant au championnat de France (compétition de zone...), coupes...

- 1- Handball : équipe sénior en N3, championnat de France – de 18 masc.
- 2- Basket : équipe sénior en N3
- 3- Football : équipe de jeunes U17 championnat de France
- 4- Gymnastique : DN3/DN7
- 5- Athlétisme : N1A
- 6- Tir : D1 pistolet et carabine
- 7- PEH : DN2
- 8- Tir à l'Arc : Div. Nat Arc à Poulies
- 9- Haltérophilie: championnat de France

- 10- COH TT : depuis janvier en N3-équipe 1
- 11- Ecuries de la Cigogne : Pro élite
- 12- SNH: champ. de France synchro
- 13- Vol à voile: championnat de France
- 14- Billard: championnat de France
- 15- Quilliers: championnat de France
- 16- Alsace-Voltige : coupe de France

1- Le coefficient d'activité national

Critère 1 COEF D'ACTIVITE NATIONAL	Item	Points attribués
	Nombre de compétitions réalisées dans la saison sur le plan national et nombre de compétiteurs aux compétitions ind. et équipe: Nombre de sportifs Haguenoviens inscrits sur la liste de Haut niveau: <ul style="list-style-type: none">- catégorie élite :- catégorie sénior :- catégorie jeune :- catégorie espoir :	Nombre réalisé 7 6 5 4
	Niveau de jeu	1 à 6

Commentaires :

La catégorie **Elite** rassemble les sportifs ayant obtenu des résultats significatifs à titre individuel ou en qualité de membre titulaire d'une équipe de France lors des compétitions de référence (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, championnats d'Europe...).

La catégorie **Senior** regroupe les sportifs sélectionnés dans une équipe de France pour préparer les compétitions internationales officielles de l'olympiade en cours.

La catégorie **Jeune** correspond aux sportifs sélectionnés dans une équipe de France pour préparer les compétitions internationales officielles de leur catégorie d'âge et les grandes échéances sportives à moyen terme.

La catégorie **Espoir**. Elle regroupe les sportifs présentant, dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le directeur technique national mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau.

2- L'impact de la discipline sur le plan local


Critère 2 IMPACT de la discipline	Item				Résultat obtenu
	Impact National	Impact Régional	Impact local	Calcul	
Ex : FRH	2 107 924 licenciés	88 589 licenciés	290 licenciés	IR/IR tot XIL	136
Ex : PEH	110 000 licenciés	2 300 licenciés	115 licenciés	IR/IR tot XIL	1,40

Points obtenus/club:

- Supérieur à 100 = 10 points
- Entre 50 et 99 = 8 points
- Entre 25 et 49 = 6 points
- Entre 10 et 24 = 4 points
- Inférieur à 10 = 2 points



3- La situation financière du club et sa capacité d'autofinancement

Critère 3 Autofinancement	Item	Points obtenus
	Résultat de l'exercice par rapport au budget de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none">- si créditeur de + de 10 % du budget de fonctionnement- si créditeur de 0 à 10 %- si débiteur de 0 à -10%	3 2 1
	Autonomie financière du club calculée en enlevant la participation des collectivités et de l'Etat dans le budget de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none">- si moins de 50% du budget de fonctionnement- si entre 50 et 60 %- si supérieur à 60 %	1 2 3

3- La détermination et le calcul du montant de la subvention

Chaque club sportif totalise un nombre de points général issu des divers critères

Ce total de points (total points clubs TPC) sera le moyen par lequel l'ensemble des clubs sera hiérarchisé

Le total des points attribués à l'ensemble des clubs sera le total général des points clubs (TGPC)

Connaissant le montant de l'enveloppe budgétaire affectée aux subventions financières aux club sportifs pour l'année N-1 (et nécessaire pour une première année de mise ne place et pour définir la valeur du point), nous pourrons en déduire la valeur du point théorique

Montant total budgétaire / TGPC = valeur du point en €

En multipliant la valeur du point par le nombre de points obtenus par le club considéré, le montant de sa subvention est déterminé directement

La subvention annuelle est assujettie au nombre total de points obtenus par le club chaque année

La valeur du point pourra être réajustée au bout de quelques années

Annexe - Les athlètes Haguenoviens inscrits sur la liste de Haut niveau saison sportive 2010/2011

- Handball-CELIGNY LOAN-Espoir-Pôle Espoirs CREPS Alsace**
- Handball-MAGNIER ROBIN-ESPOIR-Pôle Espoirs CREPS Alsace**
- Gymnastique artistique-POIRSON EMILIE-JEUNE- CLUB UNION**
- VOL A VOILE-SCHERR NICOLAS-JEUNE-CLUB VOL A VOILE**
- CYCLISME-JUNG PIERRE HENRI-ESPOIR-Pôle Espoirs hors Alsace**
- VOLTIGE EQUESTRE- BITZ NATHALIE-ESPOIR- ECURIES DE LA CIGOGNE**
- VOLTIGE EQUESTRE- COTTIN CEDRIC-SENIOR- ECURIES DE LA CIGOGNE**
- VOLTIGE EQUESTRE- DOLT MARIE-LAURE-ESPOIR- ECURIES DE LA CIGOGNE**
- VOLTIGE EQUESTRE-HOLZBERGER FABRICE-SENIOR- ECURIES DE LA CIGOGNE**
- VOLTIGE EQUESTRE-HOLZBERGER MARIE-ESPOIR- ECURIES DE LA CIGOGNE**